

GUIDE D'ENTRETIEN

PLOMBERIE

1. ABSENCE PROLONGÉE

Avant un départ prolongé, fermez la **valve d'eau principale** (généralement près du chauffe-eau) ainsi que **l'électricité du chauffe-eau**. Cela réduit les risques de dégâts d'eau en votre absence.

2. FUITE OU BRIS D'ALIMENTATION

En cas de fuite importante, **fermez la valve principale immédiatement** pour limiter les dommages, puis communiquez avec nous pour une intervention.



3. ROBINET EXTÉRIEUR

Avant l'hiver, **retirez les boyaux d'arrosage et adaptateurs** des robinets extérieurs.

Cela empêche l'eau de geler dans le robinet, ce qui pourrait le faire fissurer et causer un dégât d'eau non couvert par la garantie.

4. UTILISATION SÉCURITAIRE DE LA DOUCHETTE

Ne remplissez jamais la baignoire avec la douchette du robinet : la pression pourrait la faire tomber, provoquant un dégât d'eau. Retirez-la de son support pour l'usage et égouttez-la avant de la replacer.



5. VÉRIFICATIONS RÉGULIÈRES

Inspectez périodiquement les **douchettes, boyaux de douche et flexibles de robinet (type lave-légume)**. Les points de vissage peuvent se desserrer avec le temps et entraîner des fuites.

6. PRODUITS D'ENTRETIEN MÉNAGER

Ne rangez pas de **produits nettoyants chimiques** (ex. : acide chlorhydrique) sous les lavabos ou près de la tuyauterie. S'ils ne sont pas bien fermés, leurs vapeurs peuvent endommager les composants de plomberie.



7. HUILES ESSENTIELLES

Ne jetez jamais les huiles essentielles de diffuseur dans les drains. Elles peuvent fragiliser la tuyauterie au point de la faire casser. Ces bris ne sont pas couverts par les fabricants.

8. ENTRETIEN DES ÉVIERS ET LAVABOS

Essayez régulièrement le contour des lavabos et éviers pour prévenir le gonflement des comptoirs.

9. NETTOYAGE DES APPAREILS

Utilisez uniquement des **produits doux non abrasifs** pour nettoyer la robinetterie. Les fabricants recommandent de laver les robinets à **l'eau tiède seulement**, sans produits commerciaux.

10. RÉSERVOIR DE TOILETTE

N'utilisez pas de produits nettoyants ou colorants dans les réservoirs de toilettes. Cela peut endommager le mécanisme et annuler la garantie du fabricant.



11. OBJETS INTERDITS DANS LES DRAINS

Ne jetez jamais dans les toilettes ou les drains :

- Nourriture, café, huile
- Cheveux, soie dentaire, Q-tips
- Tampons, serviettes hygiéniques, lingettes
- Produits de construction (coulis, ciment, plâtre)

Ces matériaux peuvent bloquer vos conduits ou ceux de la ville, causant des refoulements non couverts par les garanties.



12. ODEURS ET ACCUMULATION

Évitez d'envoyer des **restes alimentaires** ou du **marc de café** dans les éviers. Après chaque usage, faire couler un peu d'eau chaude peut aider à prévenir l'accumulation de résidus et les mauvaises odeurs.



13. BOYAUX D'ALIMENTATION

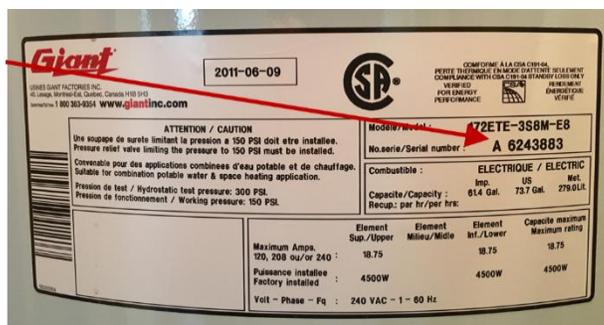
Remplacez les boyaux d'alimentation de la laveuse, du lave-vaisselle et du réfrigérateur (avec distributeur d'eau) **tous les 5 ans** pour éviter l'usure et les risques de fuite.

14. NETTOYAGE MUNICIPAL DES ÉGOUTS

Lors du nettoyage des égouts par la municipalité, gardez les couvercles de toilettes abaissés et placez une serviette au sol par précaution. Ce nettoyage provoque une surpression d'air qui peut faire remonter de l'eau

15. CHAUFFE-EAU – GARANTIE ET TEMPÉRATURE

- Conservez le **numéro de série** du chauffe-eau pour toute demande de garantie.
- La température est réglée à **60 °C**, conformément au code de construction. Ne la modifiez pas : une température trop basse peut favoriser la prolifération de bactéries (légionellose), trop haute peut causer des brûlures.



16. ASSURANCE HABITATION

Assurez-vous que votre assurance couvre le refoulement d'égout, souvent exclu des protections de base.

17. CLAPETS ANTI-REFOULEMENT

Vos clapets anti-refoulement doivent rester accessibles, propres et fonctionnels en tout temps.

18. GARANTIE DE PLOMBERIE

- L'installation est garantie **1 an** à partir de la fin des travaux.
- Le matériel est couvert uniquement par la **garantie du fabricant**.
- Toute réparation faite sans notre autorisation **annule la garantie**.
- La garantie est **non transférable**.

19. PRÉVENTION DES DÉGÂTS D'EAU

Nous recommandons l'installation de **valves d'arrêt d'urgence avec détecteurs de fuite** sous les appareils à risque (évier, frigo, lave-vaisselle, laveuse, chauffe-eau, etc.).

Ces systèmes coupent automatiquement l'eau en cas de détection. Certaines assurances offrent un rabais si ce type de dispositif est en place (à valider avec votre assureur).

